



LE 9 MAI 2019 EN GRÈVE POUR L'AVENIR DE LA FONCTION PUBLIQUE ET POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI



Pourquoi faire grève et manifester le 9 mai contre le projet de loi de transformation de la Fonction publique ?

Sous prétexte de modernisation, le projet de loi affecte profondément le sens des missions dévolues aux fonctionnaires et pour se faire remet gravement en cause le statut général des fonctionnaires.

PLACE A L INSECURITE !

Les Comités Techniques (CT) et les CHSCT sont supprimés et fusionnés en une seule instance unique : le Comité social.

Ce comité ajoute aux compétences actuelles des CT (organisation et fonctionnement des services, règles statutaires et règles relatives à l'échelonnement indiciaire, grandes orientations en matière de politique indemnitaire) celles des CHSCT relatives à la protection de la santé physique et mentale et de sécurité des agents au travail.

La fusion CT/CHSCT en une seule instance aura comme conséquence d'affaiblir et de diluer dans une instance fourre-tout la réflexion, l'analyse et le travail à mener sur des questions de nature très différentes.

Le but est de réduire les capacités de défense des personnels par leurs représentants élus !

PLACE A L'ARBITRAIRE !

Les Commissions Administratives paritaires sont vidées de leurs prérogatives

L'avis des CAP est supprimé sur les questions relatives à l'avancement, à la promotion interne, aux mutations et à la mobilité. Elles ne seront plus consultées qu'en cas de recours par l'agent et qu'en cas de discipline.

Les CAP ne seront plus organisées par corps comme actuellement mais par catégorie hiérarchique A, B et C.

Ce rabougrissement des CAP permettra aux Directions de fermer, restructurer les services, de leur donner toute liberté de faire à leur guise concernant l'affectation et la carrière des agents.

PLACE A LA PRECARITE !

Emplois précaires à tous les étages

Un nouveau type de contrat est créé : le contrat de projet d'une durée maximale de 6 ans, que l'employeur pourra rompre à sa guise. Le projet de loi est explicite, le contrat de projet n'ouvre droit ni à la CDisation, ni à la titularisation.

TOUT CECI SERA MIS EN APPLICATION DES LE 1ER JANVIER 2020 SI LE PROJET DE LOI EST ADOPTE.

ET TOUJOURS EN VUE POUR LA DGFIP...

Un plan massif de suppressions d'emplois (de 20 000 à 30 000 d'ici 2022), La réduction du champ des missions par externalisations, La concentration du réseau territorial par la mise en œuvre du Front-Office/ Back-Office, la mobilité forcée des personnels.

PERSONNE N'EST A L'ABRI, NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS CONCERNE-E-S, AUCUNE SANCTUARISATION, AUCUN RECOURS POSSIBLE, C'EST AUJOURD'HUI QU'IL FAUT MONTRER FERMEMENT NOTRE REFUS !

Alors, Oui le 9 mai 2019, nous aussi à la DIRCOFI IDF nous devons faire grève, manifester, avec tous les agents de la fonction publique à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales de fonctionnaires.

POUR DIRE NON !!!

NON à la remise en cause de notre statut de fonctionnaire

NON à la destruction de notre réseau DGFIP

NON au sacrifice de nos missions

NON au redéploiement des moyens du contrôle fiscal vers le conseil aux entreprises

NON à la perte de notre défense individuelle (CAPN et CAPL)

NON à la pseudo rémunération au mérite dès 2020 (RIFSEEP à la

DGFIP) avant son renforcement avec le projet de loi Fonction Publique

NON à l'insécurité, à l'arbitraire et à la précarisation

